

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-TROIS MAI, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 17 mai 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Yvon BERHAULT, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, David BURLLOT, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Thierry GAUVRIT, Alain GENGE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Franck HYVERNAGE (*suppléant de Jean-Luc COUELLAN, absent*), Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marc LE GUYADER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Christophe MARCHAND (*suppléant de Nicole DROBECCQ, absente*), Caroline MERIAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Catherine DREZET donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à David BURLLOT,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Thierry ROYER donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Michel VIMONT donne pouvoir à Catherine LELIONNAIS,
- Pierre-Alexis BLEVIN, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Anne-Gaud MILLORIT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Nadine L'ECHELARD

Délibération n°2023-068

Membres en exercice : 69 Présents : 57

Absents : 12

Pouvoirs : 8

<p style="text-align: center;">AFFAIRES GENERALES COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</p>

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2021-130 du 29 juin 2021, relative aux délégations octroyées au Président par le Conseil communautaire,

Après cette présentation :

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par le Président :

– Marchés publics

- Décision n°2023_082 – Constitution d'un groupement de commandes avec Lamballe-Armor pour la consultation d'un accord-cadre relatif à la gestion externalisée du traitement des déclarations de projets de travaux (DT), des déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) et des avis de travaux urgents (ATU).
- Décision n°2023_091 – Signature du marché n°23TO018 relatif à l'entretien et à l'aménagement du sentier GR 34 – Attribution de l'accord-cadre à la société Etudes et Chantiers (Vezin Le Coquet) pour un seuil maximum de 65 000 € HT pour la durée du marché.
- Décision n°2023_096 – Signature des marchés n°23AM019 et 23AM020 relatifs aux travaux de viabilisation du Parc d'Activités « La Pilodie » sur la commune de La Bouillie – Lots n°1 et 2 – Attribution à la société suivante :
 - Lot n°1 « Terrassement et voirie » - Société SRTP, mandataire du groupement SRTP/Eurovia Bretagne (Lamballe-Armor) pour un montant estimé de 224 351,20 € HT,
 - Lot n°2 « Réseaux » - Société SRTP (Lamballe-Armor) pour un montant estimé de 65 500 € HT.
- Décision n°2023_097 – Signature du marché n°23EA021 relatif au transport et à la valorisation des boues des stations d'épuration de Lamballe Terre & Mer – Attribution à la société Suez Organique (Grandville) pour un montant de 528 382,30 € HT (marché conclu pour une durée initiale de 2 ans, pouvant être reconduit deux fois un an).
- Décision n°2023_099 – Signature du marché n°23EA022 relatif au renouvellement du réseau d'eau potable, rue de Dinard à Lamballe-Armor – Attribution à la société SATEC Environnement (Vildé-Guingalan) pour un montant de 238 625 € HT.

– Domanialité

- Décision n°2023_089 – Constitution de servitudes de passage de canalisation publique au profit de Lamballe Terre & Mer sur les parcelles sises sur la commune Plémy et sous les conditions suivantes :
 - Parcelles D0002, D1072 et D1154 constituant les emprises du collège de Moncontour, appartenant à la commune de Moncontour, et ayant pour affectataire le Département des Côtes d'Armor : 176 mètres linéaires de canalisation d'eaux usés, sur une bande de 3 mètres de large et comportant 8 regards,
 - Parcelles D1256 et 1257 appartenant à Lamballe Terre & Mer et consistant à l'emprise du terrain des sports et du gymnase communautaire : 109 mètres linéaires de canalisation d'eaux usées, sur une bande de 3 mètres de large et comportant 3 regards,
 - Parcelle D1257 appartenant à Lamballe Terre & Mer et consistant à l'emprise du gymnase communautaire : 32 mètres linéaires de canalisation d'eau potable, sur une bande de 3 mètres de large et comportant 1 regard,
 - Les servitudes sont consenties sans aucune indemnité,

- Les servitudes sont publiées au fichier immobilier aux frais de Lamballe Terre & Mer.
- Décision n°2023_090 – Location du bâtiment relais de la Quenotterie (Hénanbihen) à la Société Cooperl Arc Atlantique selon les conditions suivantes :
 - Occupation du bâtiment d'une superficie au sol de 900 m² implanté sur la parcelle cadastrée section YH n°161,
 - Durée d'occupation du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,
 - Convention non renouvelable,
 - Redevance d'occupation mensuelle d'un montant de 1000 €,
 - Conservation du dépôt de garantie,
 - Abonnements à la charge du locataire.
- **Finances et comptabilité**
 - **Subventions attribuées**
 - **Habitat** pour un montant total de 16 850 €, réparti comme suit :
 - **Aide accession sociale à la propriété** pour un montant de 6 000 €
 - Décision n°2023_092 – Jugon-les-Lacs Commune nouvelle – 3 000 €.
 - Décision n°2023_094 – Plédéliac – 3 000 €.
 - **PIG Précarité Energétique Adaptation** pour un montant de 500 €
 - Décision n°2023_087 – Lamballe-Armor – 500 €.
 - **Aide à la réalisation d'une évaluation énergétique** pour un montant de 350 €
 - Décision n°2023_095 – Bréhand – 350 €.
 - **Réalisation de programmes locatifs aidés** pour un montant de 10 000 €
 - Décision n°2023_083 – Octroi d'une subvention de 10 000 € à Terre d'Armor Habitat, en vue de la réalisation de 2 logements locatifs sociaux à Saint-Glen, 3 Rue Roger Barbé.
- **Energie**
 - Décision n°2023_093 – Approbation et signature de la proposition du SDE22 relative au projet d'extension des réseaux de télécommunication du Parc d'Activités du Vau Jaune sur la commune de Bréhand pour un montant estimatif de 31 200 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% d'ingénierie) pour 10 lots.
- **Déchets**
 - Décision n°2023_098 – Signature de conventions avec OCAD3E et Ecostyem pour la prise en charge des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers et des lampes usagées.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

30 MAI 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

1 JUN 2023

De la publication le

1 JUN 2023

[Signature]
Pour le Président
Par dérogation
Mme MICHEL
Directrice
Administration Générale

